DLP 30-3-84338242



AVERTISSEMENTS AGRICOLES

REGION MIDI-PYRENEES

ÉDITION GRANDES CULTURES

Ministère de l'Agriculture
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
Rue Saint-Jean ● BP 19 ● 31130 BALMA
Tél. (61) 24.06.51

PUBLICATION PÉRIODIQUE
Abonnement annuel : *92 F*
Sous-régisseur Recettes D.D.A. Hte-Gne
CCP : *8612-11 R Toulouse*

BULLETIN N° 3 DU 20 MARS 1984

COLZA

CHARANCON DE LA TIGE

Le réchauffement actuel provoque une reprise d'activité de ces insectes.

Soyez vigilant et intervenez si le seuil de traitement est atteint *(cf. notre bulletin du 7 mars 1984).*

TOURNESOL

PROTECTION INSECTICIDE DES SEMIS

Les dégâts de ravageurs souterrains sont préjudiciables aux bonnes levées des cultures, surtout si les semis sont précoces. Le risque est encore accru après défriche de prairie, même temporaire.

La protection vise particulièrement les taupins, ravageurs en nette recrudescence ces dernières années.

Utiliser un des produits figurant dans la liste ci-après *(dose de matière active exprimée en grammes par hectare) :*

T.S.V.P. 2./3

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de MIDI-PYRÉNÉES Le Directeur-Gérant : J. TOUZEAU C.P.P.A.P. N° 532 AD

TRAITEMENT EN PLEIN

Lindane	1 500 g	(nombreuses spécialités)
Chlorpyriphos + Lindane	1 500 g + 800 g	(LORSBAN L 16, KREGAN)
Ethoprophos	4 000 g	(MOCAP 20 CE pulvérisation)
Parathion	10 000 g	(nombreuses spécialités)

TRAITEMENT EN LOCALISATION

Bendiocarbe	300 g	(GARVOX 3 G, NIOMYL 3 G)
Benfuracarbe	600 g	(ONCOL 5 G)
Carbofuran	600 g	(CURATER)
Carbosulfan	500 g	(MARSHALL 5 G)
Chlorméphos	300 g	(DOTAN)
Chlorpyriphos	500 g	(DURSBAN)
Chlortiophos + Lindane	237,6 g + 136 g	(CELATHION L)
Fonophos	350 g	(DYFONATE 5 G)
Fonophos + Lindane	200 g + 100 g	(DYFONATE L 3 G, FOLANE)
Parathion + Chlorfenvinphos	500 g + 500 g	(BIRLANE MIXTE)
Phoxime	600 g	(VOLATON 5, AGRIDINE 5 G)
Terbuphos	200 g	(COUNTER 2 G)
Aldicarbe + Lindane	500 g + 200 g	(TEMIK M)

Les spécialités à base de lindane doivent être appliquées au moins 10 jours avant le semis du fait des risques de phytotoxicité.

*

*   *

*